



LES FORMATIONS D'EIFEIL

2015 / 2016

J1 LE DROIT D'AUTEUR

Principes généraux du droit d'auteur

- Définition du droit d'auteur
- Historique
- Le droit d'auteur en France aujourd'hui
- Objet, oeuvres protégées et titulaires du droit d'auteur
- Le droit moral
- Les droits patrimoniaux
- Les durées de protection

L'exploitation des droits d'auteurs dans la musique

Gestion collective et individuelle

Droit d'auteur et numérique

Intervenants: 2
Durée: 7h par jour

J2 L'ÉDITION MUSICALE

L'éditeur musical de la Renaissance à nos jours

- Historique
- De l'impression d'une partition au management de l'oeuvre
- Le métier d'éditeur se développe

Le métier de l'édition musicale et la représentativité des éditeurs en France

- L'éditeur, une force pour un auteur
- Le développement de carrière & la diffusion des oeuvres
- L'exploitation phonographique de l'oeuvre
- Représentations des éditeurs en France

Les contrats d'édition

Le financement de la création

Les réformes Européennes

Intervenants: 2
Durée: 7h par jour

J3 LIRE ET COMPRENDRE SES FEUILLETS DE RÉPARTITION SACEM

Rappel du droit d'auteur et de la gestion collective

Toutes les clés de répartition: règles, accords et applications

Quels outils pour quels droits?

- Les contrats
- Les droits de reproduction mécanique
- Les droits d'exécution publique

Les droits en provenance de l'étranger

Gérer son catalogue d'oeuvres d'ayant-droit

Les irrépartissables Les Audits

Intervenants: 2
Durée: 7h par jour

J4 LES MÉCANISMES DE LA SACEM

Rappel : La gestion collective et les différents contrats de dépôt d'une oeuvre

Les droits sociaux : les différentes protections sociales obligatoires et facultatives

Utilisation et optimisation de son espace personnel sur le portail SACEM

Les financements de la création:

- Pôle cinéma audiovisuel et musique à l'image
- Pôle musiques actuelles et jazz
- Pôle éducation artistique et action culturelle solidaire
- Les différents soutiens aux projets artistiques (destinés aux éditeurs)
- Aide à la création

Intervenants: 2
Durée: 7h par jour

J5 LES PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA MUSIQUE

Les sociétés de gestion collective

Les «25% de la copie privée»

Les aides sélectives des sociétés civiles

Le soutien à l'export

Quelles obligations, quels droits?

Quels critères d'accessibilité et d'éligibilité?

Intervenants: 2
Durée: 7h par jour

Les conditions de prise en charge sont les suivantes :

Créateurs (auteur/compositeur) : Avoir cumulé des droits d'auteurs sur 3 années consécutives pour un montant total de 9 000€
Être affilié AGESEA ou Maison des Artistes

Envoyer une lettre de motivation + CV + dossier à l'AFDAS de sa région

Demande de financement téléchargeable sur le site: www.afdas.com

Gérants ou employés : Financement par l'AFDAS ou autre organisme affilié sur le budget de formation de l'entreprise

Auto-entrepreneur : La FIF PL (auto-entrepreneur non-libéral), AGEFICE (auto-entrepreneur libéral), ou tout autre organisme auquel vous êtes affiliés.

Intermittents du spectacle : Créer son espace intermittent sur le site de l'AFDAS et constituer son dossier, au plus tard 4 semaines avant la formation.

Adhérents EIFEIL : Réduction de 30% sur le coût des formations

PLUS D'INFORMATIONS // CONTACT@EIFEIL.FR // WWW.EIFEIL.FR/FORMATIONS